



Malfaçon et désordres sur toiture refaite (tvx non réceptionnés)

Par **anpy**, le **11/07/2016** à **17:35**

Bonjour,
J'ai fait refaire ma toiture courant avril. L'artisan est venu réclamer son dû à la fin des travaux après avoir démonté l'échaffaudage. Il ne m'a pas proposé de réceptionner le chantier et j'ignorai pour ma part qu'il fallait le faire.
Après plusieurs faits bizarres (inondation dans ma maison car n'avait pas maçonné le solin / bruits à répétition (car n'avait pas évacué les gravas dans les combles / réclamation d'argent supplémentaire etc.), j'ai demandé à un charpentier/mon électricien et au mari d'une amie qui est maçon de regarder mon toit.
Conclusion alarmante : plusieurs malfaçons et désordres constatés (plusieurs rangées de tuiles non déposées / rive non déposée / noue mal faite etc.).
L'assistance juridique que j'ai contacté me conseille soit de faire une mise en demeure de reprendre les désordres constatés soit de m'indemniser du préjudice subi. Je ne sais quelle option choisir et si les conséquences sont les mêmes.
Qu'en pensez-vous ? Pouvez-vous svp m'aider ?

Par **talcoat**, le **12/07/2016** à **09:51**

Bonjour,
L'absence de réception ne pose problème que pour la garantie décennale, mais si vous avez soldé le prix cela équivaut par la prise de possession à une réception tacite.
Il faut en effet mettre en demeure l'entreprise de reprendre les malfaçons dans le cadre du parfait achèvement.
En cas de silence de l'entrepreneur, il faut l'assigner en justice pour faire réaliser les travaux, à ses frais, par une autre entreprise.
Cordialement